

2 cas de violence conjugale chaque jour

Le parquet se montre beaucoup plus sévère

● Un homme qui frappe sa femme ou une femme qui frappe son homme... Ce sont malheureusement des scènes qui existent bien au quotidien. Ainsi, la police de Charleroi est intervenue près de 760 fois en 2013 pour des cas de violence au sein du couple. Les degrés sont divers, mais au parquet de Charleroi on a décidé de durcir le ton : tous les faits seront poursuivis.

Petite gifle régulière ou véritable tabassage, les cas de violences conjugales se suivent mais ne se ressemblent pas, que ce soit pour les hommes ou pour les femmes. Et pourtant, ils sont bien présents dans notre société. Parfois cachés, malheureusement, mais il arrive aussi qu'ils éclatent au grand jour et que les forces de l'ordre doivent alors intervenir. D'après les statistiques de criminalité de la zone de police de Charleroi, 760 P.V. ont été dressés pour violence physique au

sein d'un couple en 2013. Depuis quelques années, la tendance est à la baisse. En effet, en 2009, il y en a eu 857 en tout. Si certains n'osent pas porter

plainte pour ces coups, du côté du parquet de Charleroi on fait aussi en sorte de faire baisser la tendance. « On se montre plus sévère. Tous les dossiers vont faire l'objet d'une attention particulière », indique le Magistrat Luc Bouilliez, « il y a un panel de décisions différentes. C'est au cas par cas. » Toutes les violences ne

sont pas les mêmes et celles-ci ont des degrés divers. « Il faut toujours étudier le contexte. Chaque dossier est un cas particulier. Il faut aussi prendre en compte la gravité des blessures avant de prendre notre décision. Même rien qu'une gifle peut amener une réaction judiciaire », ajoute-t-il, « cela peut aller d'une simple lettre d'avertissement. Il peut y avoir une médiation pénale si les faits ne sont pas trop graves. L'auteur a une formation

de 45h. On apprend à la personne à gérer sa violence. Si c'est plus sérieux, ça passera devant le tribunal correctionnel. Il peut y avoir un mandat d'arrêt délivré si les fautes sont plus graves et se répètent. Il faut aussi être attentif à l'évolution de la situation. »

Et pour cela, le parquet prend le temps de regarder tout ce qui arrive pour cette matière délicate. « Les policiers dressent automatiquement des procès-verbaux quand ils sont appelés et ceux-ci sont transmis au parquet », indique le magistrat, « Même si la victime ne veut pas porter plainte nous y prêtons attention. Ça nous permet d'avoir une vue globale de la situation et une vue plus précise des faits. Depuis une dizaine d'années, la situation a évolué. Il n'y a pas aussi que la violence homme-femme. Même si c'est la grande majorité, le contraire peut aussi exister. »

Le parquet espère continuer à faire baisser cette tendance en ne laissant aucune situation sans suite. ■

C.D.

POLICE

« Quand on intervient, il est déjà trop tard »

Des cas de violences conjugales, il n'y en a pas qu'à Charleroi. Toutes les zones de police doivent y faire face. Les brigades sont ainsi appelées sur place pour régler la situation comme ils le peuvent et alors dresser un procès-verbal qui sera transmis au parquet. La zone de police de Châtelet, par exemple, y est aussi confrontée régulièrement. Ainsi il y a eu 201 interventions durant l'année 2013. Là aussi la tendance est à la baisse après un pic de 242 en 2011. « Les interventions se font en cas de

grosses disputes, souvent violentes. On nous appelle quand on ne sait pas séparer les personnes. Il y a aussi des cas de harcèlement. Ça arrive souvent », nous indique-t-on au sein de la zone de police, « malheureusement, quand on intervient, c'est souvent trop tard. C'est que la situation s'est envenimée et les couples ne savent souvent plus faire marche arrière. »

Un constat qui est aussi fait au vu des statistiques, c'est que le nombre

d'interventions n'est pas constant durant l'année. Il y a des mois un peu plus critiques que d'autres comme ceux de l'été et en octobre. Difficile de donner de réelles explications à cela. Le parquet préfère d'ailleurs ne pas se prononcer là-dessus. Les raisons peuvent, en effet, être multiples et peut-être liés à des événements qui ont lieu à ces périodes.

Peu importe le mois et l'année, prendre le problème à temps et ne pas laisser passer les phénomènes de violences semble être la priorité. ■